

Avis défavorable pour la centrale à gaz de Verberie

Publié le 12/03/2013 Par M.B

Le commissaire enquêteur vient de rendre son rapport. S'il donne un avis favorable pour le Scot, condition est spécifiée de ne pas réaliser la centrale à gaz.



Le rapport du commissaire enquêteur sur le Scot (schéma de cohérence territoriale) du syndicat mixte Basse Automne Plaine d'Estrées (SMBAPE) vient d'être rendu public. S'il y rend un avis favorable, il y pose deux conditions. Des « conditions expresses ». Premièrement, la « suppression du projet de construction d'une centrale à cycle combiné gaz sur le territoire de Verberie. Le plateau situé au sud de Verberie restera un espace agricole préservé de toute activité industrielle et énergétique. » Deuxièmement, « la limitation de la consommation foncière à 300 hectares ».

Il doit être voté d'ici le 30 juin

De quoi donner le sourire aux adhérents de l'association Pas de centrale qui se battent depuis des années contre l'implantation de cette infrastructure. « C'est un avis "neutre", délivré en toute autonomie, souligne le président de l'association Franck Deboise. Un avis qui a ses atouts puisqu'il ne rejette pas le Scot dans sa totalité. Je pense que c'est une opportunité pour le SMBAPE d'y apporter des modifications avant de l'adopter. »

De son côté, le président du SMBAPE, Marcel Fouet « prend acte » de ce rapport, « et c'est tout ». Le Syndicat doit approuver le Scot d'ici le 30 juin prochain. « D'ici là, nous avons encore des réunions avec un certain nombre de partenaires (Chambre d'agriculture, syndicat des eaux...). L'opération suit son cours et va dans le sens logique des choses. » Sans un avis tranché venu du ministère de l'Énergie, et avec une procédure administrative toujours en cours, il n'est pas encore possible de dire si le projet de Scot sera proposé au vote avec la centrale. Des deux côtés aujourd'hui, une seule certitude, il faut désormais avancer.

« De toute manière, il faudra bien tenir compte de l'avis du commissaire enquêteur, complète Marcel Fouet. Notre intérêt, c'est surtout d'avoir un Scot appliqué et applicable. Si le projet de centrale revient dans deux ou trois ans, ce sera le problème de la commune de Verberie et plus celui du SMBAPE. D'ici là, elle sera rattachée à l'Agglomération de la région de Compiègne comme le prévoit la carte de la réforme des intercommunalités. »

Si les opposants à la centrale vont garder un œil attentif au déroulement des choses, l'heure semble à l'apaisement. Un autre point épineux du Scot devrait être réétudié : la consommation foncière. L'autre condition émise par le rapport du commissaire enquêteur.

M.B